

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03648 Numéro SIREN : 831 306 352 Nom ou dénomination : A TABLE AUTREMENT

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2020 sous le numéro de dépôt 9132

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTAVER

4 OCT 2020

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise SAS A TABLE AUTREMENT

Adresse de l'entreprise 30 Rue Maryse Bastie 95220 HERBLAY

SIRET 83130635200012

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 19

		Exercice N clos le			
		31/12/2019			
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II		096	098		
Total général (I+II)		110	112		
PASSIF		Exercice N 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	4 500		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134	(12 710)		
	Résultat de l'exercice	136	(7 640)		
	Provisions réglementées	140			
Total I		142	(15 850)		
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	17 856		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 880		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	8 193		
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	28 929		
Total général (I + II + III)		180	13 079		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	10 935
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 402 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS A TABLE AUTREMENT		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice clos le 31/12/2020		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209		214		
		Services *		215		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242 5 516		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244		
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements *					254 1 403		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264 6 919		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270 (6 919)		
Produits financiers (III)			280		Charges financières (V)		294 721	
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310 (7 640)		
B – RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 7 640	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quidecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990				
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies)					655		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645				
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648				
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite					641		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	354 7 640
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
Déficits antérieurs reportables * 12 710 dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	372 7 640	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

A TABLE AUTREMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 500,00 Euros
Siège social : 30 Rue Maryse Bastie - 95220 HERBLAY
R.C.S. PONTOISE n° 831 306 352

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Résolution n°2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2019** faisant ressortir **une perte** de **-7 639,67** Euros.

A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-12 710,25** Euros.

Le résultat ressort ainsi à **-20 349,92** Euros que l'Assemblée décide d'affecter au report à nouveau.

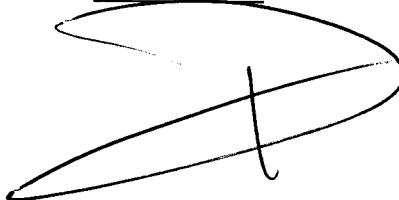
Nous vous précisons que du fait des pertes apparues au titre de cet exercice et consécutivement à celui du premier exercice social précédemment écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu, à dissolution anticipée ou non de la société dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la constitution de la société (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
La Présidence

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a vertical stroke.